

Publiée le **- 8 JUIN 2026**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 mai 2026
Séance du conseil municipal : 5 juin 2026

Le 5 juin 2026, à 18 heures, le conseil municipal de Mouilleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Carole BOUCHET, Monsieur Hervé BEAULIEU, Monsieur Yves GIRARD, Monsieur Pascal BERNARD, Monsieur Olivier GIRAudeau, Monsieur Thierry GUILLON, Monsieur Éric VINCENT, Madame Sandrine TARAUD, Madame Sandra PELISSON, Madame Audrey RENAUD, Madame Anne MORICE, Madame Laura ABOT, Monsieur Oscar LAUBY, Monsieur Mathis MATRAT.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 26

Absents : Monsieur Pascal MARTEAU (pouvoir à Stéphane PERCOT), Madame Catherine PAVAGEAU (pouvoir à Sandrine TARAUD), Monsieur Serge TESSON (pouvoir à Pascal THIBAUT), Madame Céline DROUET, Madame Alexandra LE GALL (pouvoir à Elisabeth BELLON), Madame Barbara REMAUD, Madame Charlène BOUDAUD (pouvoir à Audrey RENAUD), Monsieur Pierre BUTON, Madame Emma ROSSI (pouvoir à Pascal BERNARD).

Secrétaire de séance : Carole BOUCHET

N° 2026-D80 – ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS AUX PROCHAINES ELECTIONS SENATORIALES

Rapporteur : Jacky GODARD

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 24 de la Constitution, le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales de la République. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé notamment des députés, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux. La moitié des sénateurs est renouvelée tous les 3 ans.

Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 a fixé la date de ces prochaines élections sénatoriales au 27 septembre 2026.

Conformément aux articles L.280 à L.292 et R.130 à R.148 du code électoral, les conseils municipaux doivent désigner, parmi leurs membres, des délégués titulaires et suppléants appelés à participer au collège électoral chargé d'élire les sénateurs. Leur nombre, fixé par le code électoral, varie en fonction de l'effectif légal du conseil municipal.

15 délégués seront à élire sur la commune de Mouilleron-le-Captif ainsi que 5 délégués suppléants, appelés à remplacer les délégués empêchés, dans l'ordre de leur élection.

Le nombre de délégués suppléants dépend du nombre de délégués titulaires. Si la commune élit 5 titulaires ou moins, il y a 3 suppléants ; au-delà, le nombre de suppléants est augmenté de 1 par fraction de 5 titulaires.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, les délégués et suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne. Il ne peut y avoir de panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui de ou ceux d'un ou plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture du scrutin. En cas d'absence de quorum, la séance est reportée au mardi 9 juin 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL-BER-428 pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Vu le dernier recensement authentifié de la population municipale ;

Considérant que la commune compte 5 273 habitants (population municipale) ,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants pour représenter la commune au sein du collège électoral sénatorial,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Pascal THIBAUT, Mireille PIVETEAU, Mathis MATRAT et Oscar LAUBY. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée est la suivante :

- La liste "Cultivons l'esprit Mouilleron» est composée par :

M. GODARD Jacky
Mme PAVAGEAU Catherine
M. PERCOT Stéphane
Mme PIVETEAU Mireille
M. THIBAUT Pascal
Mme BELLON Elisabeth
M. MARTEAU Pascal

Mme BOUCHET Carole
 M. SAUNIER Vincent
 Mme ABOT Laura
 M. BUTON Pierre
 Mme MORICE Anne
 M. GUILLON Thierry
 Mme PELISSON Sandra
 M. GIRARD Yves
 Mme RENAUD Audrey
 M. GIRAUDEAU Olivier
 M. REMAUD Barbara
 M. VINCENT Éric
 Mme ROSSI Emma

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat :

Nombre de conseillers présents et représentés : 29

Abstentions : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins trouvés dans l'urne) : 26

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 26

Ont obtenu et ont été proclamés délégués :

Liste « Cultivons l'esprit Mouilleron » : 20 sièges

1	M. GODARD Jacky	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
2	Mme PAVAGEAU Catherine	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
3	M. PERCOT Stéphane	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
4	Mme PIVETEAU Mireille	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
5	M. THIBAUT Pascal	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
6	Mme BELLON Elisabeth	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
7	M. MARTEAU Pascal	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
8	Mme BOUCHET Carole	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
9	M. SAUNIER Vincent	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
10	Mme ABOT Laura	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"

11	M. BUTON Pierre	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
12	Mme MORICE Anne	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
13	M. GUILLON Thierry	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
14	Mme PELISSON Sandra	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
15	M. GIRARD Yves	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"

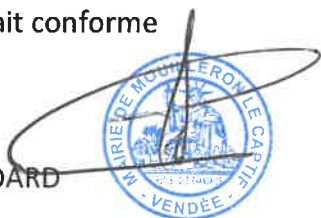
Ont été proclamés suppléants :

Liste «Cultivons l'esprit Mouilleron" : 5 sièges

1	Mme RENAUD Audrey	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
2	M. GIRAUDEAU Olivier	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
3	M. REMAUD Barbara	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
4	M. VINCENT Éric	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"
5	Mme ROSSI Emma	Liste "Cultivons l'esprit Mouilleron"

Pour extrait conforme
Le Maire

Jacky GODARD



La secrétaire

Carole BOUCHET

